

## SEANCE N° 7/2016 DU 10 OCTOBRE 2016

---

**Début: 16.00 heures**

Présents:

### **C S V**

WOLTER Michel, Bourgmestre  
STURM Richard, Échevin  
PIRROTTE Frank, Conseiller  
HAMES Joseph, Conseiller  
SCHOLLER Guy, Conseiller

### **L S A P**

CRUCHTEN Yves, Conseiller  
THILL Jos, Conseiller  
FUSULIER Lucien, Conseiller  
REUTER Fred, Conseiller  
RUCKERT Arsène, Conseiller  
DUPREL Mireille, Conseillère

### **DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine  
HANSEN Marc, Conseiller

### **D P**

FUNCK Nico, Conseiller

### **B I G K**

JEANPAUL Jeannot, Echevin  
ROBINET René, Conseiller

### **INDÉPENDANT**

SCHMIT Danielle, Conseillère

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 2) Exposition « Les Luxembourgeois et la Grande Guerre » du 23 mai au 25 juin 2017 au HALL75 à Bascharage – Présentation du projet et devis.
- 3) Règlement général sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Modification.
- 4) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bascharage, Commune de Käerjeng, au lieu-dit « Rue de la Continentale » à Bascharage - Approbation de la convention conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et le promoteur, Monsieur et Madame Lemmer-Feller
- 5) Règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng – Approbation.
- 6) Budget extraordinaire 2016 – Crédit supplémentaire sous l'article 4/611/240000/99001 « Primes de construction et d'acquisition de logements ».
- 7) Budget ordinaire 2016 : Tableau collectif n° 1 concernant les dépassements de crédit.
- 8) Budget ordinaire 2/170/707110/99001 – Impôt foncier A-B1-B2-B3-B4-B5-B6 : Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2017.
- 9) Budget ordinaire 2/170/707120/99001 – Impôt commercial communal: Fixation du taux pour l'exercice 2017.
- 10) Budget ordinaire 2016 : Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2016, 2<sup>e</sup> tranche.

- 11) Transaction immobilière – Rétrocession d'un droit de superficie, concession d'un droit de superficie et cession de bâtiment dans zone d'activités économiques Robert Steichen, 36, Op Zaemer – Approbation d'un acte notarié conclu entre l'administration communale de Käerjeng et les sociétés VERANDAS GRAND-DUCALES SA et LUSCHUSTER COMMUNICATIONS SA
- 12) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Alain Rasqué en relation avec un échange de terrains et paiement d'une soulte au lieu-dit « Rue Michelacker » à Fingig.
- 13) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Johny Rasqué en relation avec deux emprises d'une contenance totale de 13 centiares – Approbation.
- 14) Approbation d'une convention de servitude d'utilité publique conclue entre le SIDERO et le collège des bourgmestre et échevins.
- 15) SIDOR – Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal.
- 16) Enseignement fondamental : Approbation des modifications de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2016/2017.
- 17) Enseignement fondamental - Modification de la composition de la commission scolaire.
- 18) Budget ordinaire 3/140/621000/99001 – Coordination des relations publiques – Personnel communal : Création d'un poste dans la carrière de l'employé communal (carrière D) à plein temps pour renforcer le service des « Relations publiques ».
- 19) Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Maison Relais – Personnel communal: Création d'un poste d'éducateur gradué (m/f) de 40 heures par semaine et d'un poste d'éducateur diplômé (m/f) de 30 heures par semaine pour la mise en place d'un Service d'éducation et d'accueil inclusif.
- 20) Approbation de contrats de louage de services et d'avenants aux contrats de travail dans le cadre des remplacements auprès des structures d'accueil.
- 21) Approbation d'un contrat d'apprentissage dans le métier de pépiniériste-paysagiste au sein du service technique de la commune de Käerjeng.
- 22) Services d'incendie et de sauvetage de Bascharage – Nomination du chef de corps et chef de corps adjoint.
- 23) Autorisations d'ester en justice en matière de droit du travail.
- 24) Règlements temporaires de circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Approbation.
- 25) Questions et réponses
- 26) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maisons Relais – Personnel communal : Démission.

## **Point 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** En matière d'aide financière à la fusion, Monsieur le Ministre de l'Intérieur vient d'adresser un courrier au collège des bourgmestre et échevins communiquant que les travaux de réaménagement de la « Rue de la Gare » et « Rue de Fingig » ont été inscrits au programme pour l'année 2017.

En relation avec le contournement de Bascharage, j'informe les membres du conseil communal que le collège des bourgmestre et échevins aura une entrevue avec le ministre du Développement Durable et des Infrastructures pour discuter des délais et modalités en relation avec le contournement de Bascharage. Une communication suivra lors de la prochaine séance.

## **Point 2) Exposition « Les Luxembourgeois et la Grande Guerre » du 23 mai au 25 juin 2017 au HALL75 à Bascharage – Présentation du projet et devis.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Du 23 mai au 25 juin 2017, nous voulons organiser une dernière grande manifestation au HALL75, avant que le hall ferme définitivement ses portes. La même équipe qui se montrait responsable pour l'organisation de l'exposition « Gëlle Fra » préparera une exposition sous le thème « Les Luxembourgeois et la Première Guerre mondiale ».

La Première Guerre mondiale marque une étape significative dans le développement de notre pays. La « Gëlle Fra » est le produit de la fin de la première Guerre mondiale, ce qui nous a incités à développer ce thème pour Käerjeng.

Le financement de l'exposition est garanti par une recette en plus non prévue en relation avec une transaction immobilière dans notre zone d'activités économiques.

Je passe la parole à Monsieur Jean Reitz, historien, pour vous présenter les détails de l'exposition.

**Monsieur Jean REITZ (Historien) :** Pourquoi justement une exposition sur la Première Guerre mondiale ? Une première raison réside certainement dans le fait que l'événement se déroulait il y a 100 ans et si nous ne profitons pas maintenant de l'occasion pour expliquer les causes aux jeunes générations, nous risquons qu'elles passent à l'oubli.

La deuxième raison constitue l'énorme influence de la guerre sur l'évolution future du Luxembourg. Je ne cite que les troubles politiques et les changements économiques.

Est-ce que la commune de Käerjeng était également concernée par cette guerre ? Non loin de chez, à 10 kilomètres, près de Longwy, a eu lieu une grande bataille, qui se faisait ressentir dans tout le sud de notre pays et a eu des conséquences directes pour les habitants de la région.

L'exposition comporte deux volets. D'un côté, elle s'occupe des Luxembourgeois détachés au front de la guerre, nous présenterons quelques portraits de soldats qui se sont battus des deux côtés du front. D'autre part, nous redessinerons la vie quotidienne des Luxembourgeois avec leur problème de famine, la rationalisation des denrées alimentaires, les bombardements systématiques de nos installations sidérurgiques et la cohabitation avec les troupes militaires stationnées sur le territoire.

Nous analysons les changements politiques, l'effet de l'armistice, les phénomènes de l'occupation du territoire par les troupes américaines et françaises, ainsi que la création de fondations caritatives en conséquence directe des effets de la guerre.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le budget de l'exposition prévoit une dépense de 435.000 €. Du côté des recettes, nous estimons le montant à 537.000 €, un chiffre tout à fait hypothétique, puisque nous sommes encore en pourparlers avec le ministère de la Culture. À l'heure actuelle, nous disposons simplement d'une promesse orale. La participation communale devrait se réduire substantiellement par le sponsoring d'investisseurs. Il est cependant trop tôt pour avancer des montants concrets. Nous sollicitons cependant dès aujourd'hui l'aval du conseil communal pour cette exposition puisque nous devons disposer d'un budget pour indemniser les historiens pour leurs travaux de recherche et d'organisation.

Le « Cercle Culturel Claus Cito » s'occupera des opérations journalières, alors que la Commune garantit le financement de l'exposition, laquelle est placée sous le patronage du ministère de la Culture.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Nous ne mettons nullement en cause la qualité de l'exposition. L'accord définitif du ministère de la Culture fait encore défaut et le détail des sponsorings n'est pas connu à l'heure actuelle, nous devons donc partir de l'idée que l'exposition coûtera 435.000 €.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le collège des bourgmestre et échevins sollicite un crédit de 430.000 €. Lors de l'exposition sur la « Gëlle Fra », les discussions étaient les mêmes, nous avons également voté un crédit de 500.000 € et grâce à l'énorme succès de la manifestation, nous avons pu équilibrer en fin de compte le budget. Partant de l'hypothèse, qu'en fin de compte, nous ne disposerions d'aucune recette, c.-à-d., pas de sponsoring, pas de visiteurs, pas de vente de livres, pas de catering, la Commune devrait supporter intégralement la dépense de 430.000 €. Nous sommes d'avis que le montant proposé est approprié pour organiser une exposition devant attirer entre 10.000 et 15.0000 visiteurs. Nous ne pouvons cependant pas, à l'heure actuelle, avancer des promesses de recettes.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Nous avons longuement discuté sur la thématique de l'exposition. Nous sommes également principalement d'avis que nous devrions soutenir des événements culturels à caractère extraordinaire. La Première Guerre mondiale a causé d'immenses souffrances à notre pays. Nous ne sommes cependant pas convaincus de la thématique à ce que la commune de Käerjeng y consacre toute une exposition puisqu'elle n'a pas été plus concernée que bien d'autres communes du pays. D'autre part, vous pouvez visiter des expositions à ce sujet dans les communes et villes de Longwy, Verdun et Diekirch.

Nous soutenons en principe toute initiative culturelle de la Commune, mais nous avons eu le souffle coupé au vu du montant de 430.000 €. Le musée national d'histoire ne dispose que d'un budget annuel de 400.000 € pour organiser 4 à 5 expositions. Afin de diminuer les frais, nous suggérons d'organiser l'exposition dans le futur « Käerjenger Treff ».

Des expositions similaires ont déjà été organisées en divers endroits et d'autres sont prévues au niveau national jusqu'en 2019. Est-ce qu'une commune devrait se substituer à une mission incombant à l'État ? Nous sommes évidemment satisfaits de la recette non prévue, résultant d'une transaction immobilière dans notre zone d'activités économiques, mais n'aurait-il été plus favorable d'investir cet argent dans d'autres projets d'investissement durable. Nous

sommes d'avis que cette exposition dépasse largement nos moyens financiers, sachant que l'exposition « Gëlle Fra » avait connu un succès énorme. L'opposition politique a également pour mission de veiller à ce que les deniers publics soient investis raisonnablement. Nous pourrions en principe soutenir cette exposition si nous disposions de chiffres plus concrets.

**Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) :** Nous constatons avec satisfaction que la Commune a su générer une recette extraordinaire substantielle résultant d'une transaction immobilière, mais n'aurait-il pas été plus judicieux d'investir ce montant dans d'autres projets. La Première Guerre mondiale est loin, nous devrions plutôt investir dans l'avenir de nos jeunes générations.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Je comprends partiellement les doutes et préoccupations des membres de l'opposition, mais il faut toutefois rester réaliste. La dépense de 430.000 € est à considérer comme « worst case ». Je suis persuadé que nous allons également générer des recettes considérables, même si on ne peut pas les définir à l'heure actuelle. En ce qui concerne les jeunes générations, je suis d'avis qu'il est important de nos jours à leur rappeler les événements de la Première Guerre mondiale avec toutes ses souffrances pour l'humanité. Les jeunes doivent prendre conscience des effets néfastes des conflits militaires.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** La position du LSAP ne me surprend guère. Nous avons connu la même situation en 2010, où il s'opposait également avec véhémence contre l'exposition de la « Gëlle Fra », qui par après a compté quelque 40.000 visiteurs.

Celui qui ne connaît pas son passé ne peut non plus préparer le futur. Cette exposition est la conséquence logique à celle sur la « Gëlle Fra ». D'autre part, la Première Guerre mondiale remonte tout juste à son 100<sup>e</sup> anniversaire. Votre argumentation qu'on aurait pu épargner de l'argent en organisant l'exposition au « Käerjenger Treff » n'est pas valable.

Comme on vient d'insinuer que la commune gaspille les deniers publics, je vous réplique simplement que la commune de Dudelange investit annuellement 280.000 € à l'occasion des manifestations « Zeltic » et « Fête de la Musique ». Nos investissements pour manifestations culturelles se limitent à moins d'un pourcent du budget annuel. Toutefois, quand nous avons l'opportunité d'organiser quelque chose d'exceptionnel, nous nous donnons les moyens financiers pour monter une telle exposition. Si une commune peut dépenser annuellement 280.000 € pour deux manifestations culturelles, notre commune peut également, à titre exceptionnel, engager 430.000 € pour l'organisation d'une exposition unique dans son genre.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Je veux préciser que le LSAP n'est pas contre le principe d'une telle exposition, mais contre un devis qui ne contient que le montant de la dépense sans donner aucune précision sur les recettes.

*Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, BIGK, Indépendante) contre 7 (LSAP, DP).*

**Point 3) Règlement général sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Modification.**

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Nous ne mettons nullement en cause la qualité de la présente proposition de modification en relation avec l'évacuation des eaux de pluie dans les constructions souterraines se trouvant en dessous de la nappe phréatique. Durant les dernières années, nous avons dû constater que dans beaucoup de maisons de rapport l'eau de pluie n'a pas pu être évacuée assez rapidement, de façon à ce que les sous-sols aient été inondés. Cette problématique nous a incités à revoir notre règlement général des bâtisses.

**Madame Carole JUTTEL (Architecte) :** La modification concerne deux articles du règlement actuel. Dans l'article 25 alinéa 7, il a été retenu que l'évacuation des eaux de pluie doit pouvoir se faire en principe par gravité naturelle. L'article 42 précise que pour des raisons techniques, une pompe de relevage pour le drainage peut être autorisée en cas de construction accolée à une construction qui présente déjà un drainage pompé. D'autre part, bien que le pompage des eaux de pluie est fortement déconseillé, ces pompes sont cependant autorisables sous certaines spécifiques.

*Approbaton unanime.*

**Point 4) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bascharage, Commune de Käerjeng, au lieu-dit « Rue de la Continentale » à Bascharage - Approbaton de la convention conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et le promoteur, Monsieur et Madame Lemmer-Feller.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le projet d'aménagement particulier a été adopté par le conseil communal en date du 18 avril 2016 et approuvé par le ministre de l'Intérieur le 2 juin dernier. En date du 30 septembre, le collège des bourgmestre et échevins vient de conclure une convention avec le promoteur en vue de la réalisation du projet.

*Approbaton unanime.*

**Point 5) Règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng – Approbaton.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Jusqu'à présent, la commune de Käerjeng disposait de deux règlements de circulation différents pour les deux anciennes communes de Bascharage et de Clemency. Au lieu de les adapter, le collège des bourgmestre et échevins a pris la décision de faire établir un nouveau règlement unique, valable pour tout le territoire de la commune de Käerjeng.

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur) :** Nous avons d'abord procédé à un inventaire des situations existantes pour ensuite unifier les deux anciens règlements dans un seul document. Ce projet de règlement a été discuté au sein du collège des bourgmestre et échevins et a été présenté par la suite aux membres de la commission de la mobilité. Sur les recommandations de la commission, le règlement adapté vous est soumis aujourd'hui pour approbation.

**Monsieur Jacques DOSTERT (Bureau Schroeder & Associés) :** La circulation est réglementée sur trois niveaux différents : le règlement de circulation communal, qui gère les routes et chemins communaux, les règlements grand-ducaux, qui gèrent les routes nationales et les autoroutes, ainsi que le Code de la Route, qui fixe les dispositions générales.

Après l'inventaire de toutes les signalisations, nous avons retravaillé les deux textes en vigueur, dont je vous expose les maintenant les modifications significatives.

Une première modification concerne la « Rue de l'Eau » à Bascharage, laquelle fera désormais partie du concept des « zones 30 km/h. Un passage pour piétons supplémentaire vient d'être intégré au niveau du « Parking du Centre », permettant un passage sécurisé aux écoliers.

Dans la « Rue Boeltgen » à Bascharage, la « zone 30 km/h » a été étendue sur la partie longeant la Brasserie Bofferding, ainsi qu'une amélioration optique du passage pour piéton.

La limite de vitesse sur tous les parkings publics a été diminuée à 20 km/h. Par souci de clarté, tous les chemins, qui ne disposaient jusqu'à présent que d'un lieu-dit, sont dénommés par un numéro code.

La « Rue de la Continentale » sera, après l'extension du parking, aménagée en sens unique. Dans la zone d'activités économiques, la vitesse maximale sur les grands axes sera limitée à 70 km/h, les accès secondaires seront limités à 50 km/h.

Sur proposition de la commission de la mobilité, nous avons revu la situation dans les quartiers « Closebiert », « Rue de Schouweiler » et « Rue de Bascharage ». Afin de mettre fin aux divers raccourcis et dans le but d'apaiser la circulation dans ces quartiers, la « Rue Closebiert » sera transformée en sens unique et les « Rue de l'Église », « Rue du Moulin » et « Rue du Chœur » seront interdites à toute circulation sauf riverains.

Dans la localité de Clemency, les « Rue de Sélange » et « Rue de Guerlange » peuvent être fermées pour toute circulation en temps de neige et de verglas.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** À l'heure actuelle, en raison du chantier en cours, il existe encore un passage entre la « Rue de la Continentale » et la zone industrielle.

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur) :** Ce passage n'était que temporaire pour la durée d'une quinzaine de jours en raison du chantier « CREOS ». Le chantier étant terminé entretemps, nos services sont intervenus auprès du maître d'ouvrage pour fermer de nouveau ce passage provisoire.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Dans ma fonction de président de la commission de la mobilité, je veux tout d'abord remercier les membres de la commission pour leur participation active à l'élaboration de ce dossier. Déi gréng sont satisfaits du fait d'avoir finalement pu harmoniser les deux règlements de circulation, une étape en plus dans notre fusion des communes.

Permettez-moi également quelques réflexions. Avec l'introduction de la « zone 30 km/h », nous créons un chemin sécurisé pour les écoliers depuis la « Cité Bechel » jusqu'au campus scolaire et sportif « Op Acker ». La nouvelle réglementation du quartier au centre de la localité de Hautcharage est un garant pour la sécurité et la qualité de vie des riverains. Le foyer du jour « Kaweechelchen » sera désormais équipé d'une zone « Kiss & Go » et la nouvelle réglementation de la vitesse à l'intérieur de la zone d'activités économiques augmentera nettement la sécurité des usagers.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** De quelle façon sera assuré le service hivernal dans la « Rue de Sélange » ?

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur) :** Le service hivernal est assuré en permanence à l'intérieur de l'agglomération. Nous sommes d'avis que le trafic frontalier puisse passer par le CR 110, les autres chemins ruraux ne se prêtent guère à un passage sécurisé de par leurs dimensions latérales et surtout dans des conditions de neige et de verglas.

**Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) :** Cette problématique est connue depuis de longues dates. Le service hivernal doit dégager en priorité les grands axes. J'approuve la modification du règlement général de la circulation et je suis persuadé que le petit détour par le CR 110 soit la voie la plus sûre.

**Conseiller Fred REUTER (LSAP) :** Avons-nous une possibilité d'interdire le passage des poids lourds par le centre de Clemency ?

**Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) :** Nous sommes conscients de cette problématique. Ensembles avec les responsables de la commune de Steinfort, nous avons adressé une lettre au ministre du ressort, afin qu'il analyse la situation et qu'il limite le tonnage des poids lourds à 7,5 tonnes.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** L'ancien ministre des Transports avait suggéré d'aménager une aire de rebroussement pour poids lourds dans la zone d'activités à Grass.

**Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) :** Apparemment cette idée a été abolie au courant de l'exécution du projet.

*Approbation unanime.*

**Point 6) Budget extraordinaire 2016 – Crédit supplémentaire sous l'article 4/611/240000/99001 « Primes de construction et d'acquisition de logements ».**



**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le crédit inscrit au budget initial, évalué en fonction des chiffres antérieurs ne suffit pas pour faire face à la demande réelle. Nous nécessitons un crédit supplémentaire de 35.000 €

*Approbation unanime.*

**Point 7) Budget ordinaire 2016 : Tableau collectif n° 1 concernant les dépassements de crédit.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Au niveau des recettes en plus, il y a lieu de citer la recette extraordinaire en relation avec le Pacte Climat, s'élevant à 235.000 €, un surplus de 100.000 € du fait que notre commune a atteint la certification de la classe 2.

Du côté des dépenses, il s'agit majoritairement de petits ajustements. Sont à relever le crédit pour le financement de l'exposition « La Grande Guerre et les Luxembourgeois », le don de 10.000 € pour les victimes des inondations de la vallée de l'Ernz, diverses adaptations en relation avec le réaménagement des anciens locaux du LTPS et certaines acquisitions dans le domaine de l'informatique. Dans l'ensemble, les dépenses en plus ne dépassent pas 1 % du budget annuel.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Est-ce que la recette du Pacte Climat est unique ou due annuellement ?

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** Afin de toucher annuellement ce montant, nous devons veiller à maintenir les critères pour la certification de la classe 2, ce qui implique évidemment à faire des efforts constants.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Est-ce que le dépassement dans le domaine informatique concerne uniquement l'acquisition du programme WIGES ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Selon mes informations, oui.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Nous sommes en principe d'accord avec toutes les modifications budgétaires, sauf avec celle en relation avec l'exposition sur la Première Guerre mondiale.

**Conseiller Nico FUNCK (DP) :** Je me rallie à la position du LSAP.

*Approbation unanime (les conseillers du LSAP et DP approuvent toutes les modifications budgétaires à l'exception de celle en relation avec l'exposition sur la Première Guerre mondiale).*

**Point 8) Budget ordinaire 2/170/707110/99001 – Impôt foncier A-B1-B2-B3-B4-B5-B6 : Fixations des taux d'imposition pour l'exercice 2017.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le collège des bourgmestre et échevins propose les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2016.

A	Propriétés agricoles	350%
B1	Constructions indus. ou commerciales	800%
B2	Constructions à usage mixte	500%
B3	Constructions à autre usage	250%
B4	Maisons unifamiliales / rapport	250%
B5	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	500%
B6	Terrains à bâtir à des fins d'habitation	500%

*Approbaton unanime.*

**Point 9) Budget ordinaire 2/170/707120/99001 – Impôt commercial communal: Fixation du taux pour l'exercice 2017.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le collège des bourgmestre et échevins propose également à maintenir le taux d'impôt commercial à 350 %.

*Approbaton unanime.*

**Point 10) Budget ordinaire 2016 : Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2016, 2<sup>e</sup> tranche.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** A part les subsides à accorder aux clubs sportifs, nous avons rajouté encore un subside au profit de la Croix Rouge, ayant oublié d'introduire une demande dans les délais prévus. Le conseiller Frank Pirrotte, président de la commission des sports, vous présentera les détails.

**Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) :** La clef de répartition est restée inchangée, de sorte qu'il n'y a pas de différences majeures à signaler. À relever tout de même les subsides à caractère spécial pour la participation des clubs à des compétitions européennes.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Est-ce que ces subsides extraordinaires valent en général pour la participation à une compétition européenne ou sont-ils liquidés par tour de qualification ?

**Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) :** Ces montants sont liquidés par tour de qualification.

Club / Société / Association / Fondation	Crédit	EURO
Croix-Rouge (section locale Bascharage)		375,00 €
TOTAL art. 3/253/648110/99001	8 000,00 €	7 325,00 €
Amicale des Marcheurs Bascharage		675,00 €
BBC Bascharage Hedgehogs		8 074,50 €
DT "AVENIR" Hautcharage		1 243,50 €
DT Bascharage		4 370,25 €
DT Bascharage Intercup 2014		700,00 €
DT Entre Nous Lénger a.s.b.l.		3 278,50 €
DT Fingig		3 559,00 €
F.C.Etoile Sportive Clemency		5 847,00 €
Fëscherclub "Grondel" Hautcharage		675,00 €
Fitness Club Bascharage		1 750,00 €
Fraizäitsportclub Këntzeg		1 150,00 €
Fun Divers Bascharage		525,00 €
Handball Käerjeng		7 673,00 €
Handball Käerjeng EHF Cup 2015		3 300,00 €
Handball RL Bascharage RPS		5 000,00 €
K.C. Braustiedler 04 Kaerjeng		390,00 €
K.C. Emmer um Dill 2001		423,00 €
K.C. Fiissercher um Dill Htch		489,00 €
Karaté Club Bascharage		3 589,25 €
Kelefrenn - Uewerkaerjeng		489,00 €
LASEP Bascharage		4 905,75 €
LASEP Clemency		2 589,00 €
LENGER TRAPPER		675,00 €
Sportfëscher Bascharage		771,25 €
Sportfëscherclub Kentzeg		675,00 €
Tennis Club Bascharage		600,00 €
Tennis Club Clemency		1 161,00 €
UN Käerjeng '97		16 555,50 €
TOTAL art. 3/0825/648110/99001:	87 500,00 €	81 133,50 €

*Approbation unanime.*

**Point 11) Transaction immobilière – Zone artisanale « Op Zaemer » à Bascharage : Approbation d'un acte notarié relatif à la cession d'un droit de superficie et vente d'immeuble entre les sociétés Vérandas Grand-Ducales SA et Luschuster Communications SA.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** En fait, il s'agit d'une simple information. La société « Vérandas Grand-Ducales » quitte les locaux et la société « Luschuster Communications » reprend le droit de superficie. La Commune préserve tous ses droits.

**Echevin Richard STURM (CSV) :** La société « Luschuster Communications » reprend le droit de superficie pour les 20 années restantes.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Pour quelle raison la société « Vérandas Grand-Ducales » a-t-elle dénoncé son contrat de droit de superficie ?

**Echevin Richard STURM (CSV) :** La société souhaite unifier son siège dans la commune de Junglinster.

*Approbation unanime.*

**Point 12) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Alain Rasqué en relation avec un échange de terrains et paiement d'une soulte au lieu-dit « Rue Michelacker » à Fingig.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Monsieur Rasqué est en train de construire sa maison à cet endroit. Nous procédons à un échange de terrain avec celui. Nous lui cédon 0,16 are et recevons en contrepartie 0,45 are. La Commune lui doit une soulte de 145 €

*Approbation unanime.*

**Point 13) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Johny Rasqué en relation avec deux emprises d'une contenance totale de 13 centiares – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** La Commune acquiert deux parcelles d'une contenance totale de 13 centiares au prix de 65 €.

*Approbation unanime.*

**Point 14) Approbation d'une convention de servitude d'utilité publique conclue entre le SIDERO et le collège des bourgmestre et échevins.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Il est prévu de poser une canalisation sur ledit terrain situé à Clemency.

**Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) :** Il s'agit plus précisément de la pose d'un collecteur, devant relier le bassin d'orage avec la station d'épuration de Clemency. D'autres conventions suivront, une condition préalable pour la viabilisation des terrains et à la construction de nouveaux logements.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Nous parlons ici d'un projet d'investissement de quelque 4 millions d'euros.

*Approbation unanime.*

**Point 15) SIDOR – Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Notre délégué auprès du SIDOR, Monsieur Richard Sturm, échevin, vous présente les modifications.

**Echevin Richard STURM (CSV) :** Les statuts du SIDOR datent de l'année 1991. La loi de 2001 relative aux syndicats de communes arrête dans son article 27 que toute disposition non conforme à la loi en vigueur est à considérer comme nul et non avenue. Afin de se conformer aux dispositions en vigueur, le SIDOR a élaboré de nouveaux statuts, ayant déjà trouvé l'aval du ministère.

Après les fusions des communes de Käerjeng et Hobscheid, la liste des communes membres a dû être corrigée. La participation des communes membres n'est plus fixée suivant le principe de l'équivalent-habitant, mais d'après les tonnages facturés. L'ancienne part du capital de la commune de Bascharage était de 2,41%, d'après les nouveaux calculs, la part du capital de la commune de Käerjeng s'élève dorénavant à 2,72%. La durée du syndicat communal est illimitée.

*Approbation unanime.*

**Point 16) Enseignement fondamental : Approbation des modifications de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2016/2017.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Comme toutes les années, le conseil communal est appelé à se prononcer sur l'organisation scolaire provisoire, entretemps un simple acte de formalité.

*Approbation unanime.*

**Point 17) Enseignement fondamental - Modification de la composition de la commission scolaire.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Monsieur Frank Bintener a démissionné comme président du comité d'école. Le personnel enseignant propose de le remplacer par Monsieur Tom Legil

*Approbation unanime.*

**Point 18) Budget ordinaire 3/140/621000/99001 – Coordination des relations publiques – Personnel communal : Création d'un poste dans la carrière de l'employé communal (carrière D) à plein temps pour renforcer le service des « Relations publiques ».**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le collège des bourgmestre et échevins propose la création d'un nouveau poste au service des relations publiques du fait que le volume des missions ne cesse de croître. Durant deux années nous disposions d'une personne à mi-temps. Nous avons dû, de plus en plus, faire appel aux services de Madame Sheila Samida,

qui est généralement affectée au service du secrétariat. Pour toutes ces raisons, nous vous proposons d'engager une deuxième personne au service des relations publiques et libérer de nouveau Madame Samida au profit du secrétariat communal.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Durant les dernières années, toutes les vacances de poste de la commune de Käerjeng ont été pourvues par du personnel avec expérience professionnelle. Je ne peux plus me rappeler d'avoir assisté à la création d'un poste vacant pour jeunes débutants. Cette façon de procéder constitue une atteinte permanente au statut des fonctionnaires et employés communaux.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Dans ce domaine spécifique, nous avons eu des difficultés à trouver du personnel qualifié. Nous venons de sonder le marché du travail et nous nous sommes finalement mis d'accord à créer un poste sous le statut de l'employé communal.

*Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, BIGK, Indépendante) contre 7 (LSAP, DP).*

**Point 19) Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Maison Relais – Personnel communal: Création d'un poste d'éducateur gradué (m/f) de 40 heures par semaine et d'un poste d'éducateur diplômé (m/f) de 30 heures par semaine pour la mise en place d'un Service d'éducation et d'accueil inclusif.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Pour vous donner les explications à la création de ces postes, je passe la parole à Monsieur Luc Speller, chargé de direction de la maison relais.

**Monsieur Luc Speller (Chargé de direction) :** Le ministère de l'Éducation nationale voudrait réorganiser l'accompagnement des enfants à besoin spécifique. Afin de réorganiser notre maison et pour répondre aux nouvelles directives, nous proposons la création de deux postes, le premier dans la carrière de l'éducateur gradué à plein temps et le second dans la carrière de l'éducateur diplômé à raison de 30 heures par semaine.

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** Jusqu'à présent, le ministère n'accordait l'engagement du personnel pour l'accompagnement des enfants à besoin spécifique que pour la durée d'une année. Avec l'introduction du nouveau système, nous pouvons dès à présent publier des vacances de poste à durée indéterminée, ce qui permet au personnel de mieux s'adapter aux besoins spécifiques des enfants et ce à longue durée.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** C'est une bonne chose que nous pouvons dès à présent passer de solutions provisoires à des engagements définitifs. Cela nous permet de garantir une meilleure organisation de nos services. Dans une première phase, nous allons engager un éducateur gradué à plein temps.

*Approbation unanime.*

**Point 20) Approbation de contrats de louage de services et d'avenants aux contrats de travail dans le cadre des remplacements auprès des structures d'accueil.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Comme toutes les années, le conseil communal est appelé à approuver les contrats de louage de service et les avenants aux contrats de travail.

*Approbation unanime.*

**Point 21) Approbation d'un contrat d'apprentissage dans le métier de pépiniériste-paysagiste au sein du service technique de la commune de Käerjeng.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Nous offrons actuellement une place apprentie paysagiste. Le conseil communal doit donner son aval au contrat d'apprentissage conclu le 15 septembre 2016.

*Approbation unanime.*

**Point 22) Services d'incendie et de sauvetage de Bascharage – Nomination du chef de corps et chef de corps adjoint.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Conformément à l'article 21 du règlement du 6 mai 2010, le chef de corps et le chef de corps adjoint sont désignés par le conseil communal pour un terme de cinq ans. Le corps des sapeurs-pompiers de Bascharage propose de nommer Monsieur René KINNEN – chef de corps et Monsieur Patrick CIUCA – chef de corps adjoint.

*Approbation unanime.*

**Point 23) Autorisations d'ester en justice en matière de droit du travail.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le collège des bourgmestre et échevins sollicite l'autorisation du conseil communal de pouvoir ester en justice, pour le cas échéant, déposer un recours auprès du Conseil arbitral de la sécurité sociale. Dans les deux cas, la Commission mixte de reclassement des travailleurs incapables à exercer leur dernier poste de travail a décidé le reclassement interne de deux salariés, décision que le collège des bourgmestre et échevins ne veut pas accepter.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Les informations que nous ont pu consulter dans ce dossier sont assez maigre, de sorte que nous ne pouvons pas nous faire une idée précise des faits. D'autre part, nous sommes étonnés que la Commune de Käerjeng ne dispose d'aucune alternative de reclassement interne.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je ne veux pas discuter des dossiers en séance publique, mais je reste cependant à votre entière disposition pour toute explication complémentaire

*Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, BIGK, Indépendante) contre 7 (LSAP, DP).*

**Point 24) Règlements temporaires de circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le conseil communal est appelé à donner son aval à onze règlements temporaires de la circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

*Approbation unanime.*

**Point 25) Questions et réponses**

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** J'ai dû constater que dans le cadre du réaménagement de la phase 2 de la « Rue de la Résistance » une déviation a été installée le long du cimetière de Bascharage et de certaines maisons de la « Cité Bechel ». Est-ce que les riverains ont été informés au préalable ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le collège des bourgmestre et échevins a pris cette décision pour éviter le chaos de la circulation. L'aménagement de ladite déviation permet d'accéder plus facilement vers la localité de Hautcharage. Je dois m'informer auprès de notre service technique de la façon dont les riverains ont été informés au préalable.

**Conseiller Fred REUTER (LSAP) :** En relation avec le transport scolaire, je veux savoir si le collège des bourgmestre et échevins est au courant des retards constants des trajets scolaires des élèves de Clemency vers la piscine scolaire « Op Acker ». Un chauffeur a même expliqué que son plan de travail ne lui permet pas d'être à l'heure. Dans ce même contexte, je me demande pourquoi le trajet de Clemency à Steinfort connaît une hausse de 30% d'une année scolaire à l'autre.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je suis quelque peu surpris par cette information. Nous sommes en contact régulier avec notre transporteur. Qu'un chauffeur ne peut cependant pas respecter son horaire est un phénomène qui devra être discuté avec la direction de l'entreprise.

En ce qui concerne les frais de transport dans le cadre des voyages de classe, je pense que les enseignants se mettent directement en contact avec notre service scolaire, afin que celui-ci puisse intervenir auprès de la société.

**Conseiller Nico FUNCK (DP) :** Un citoyen m'a informé qu'il est assez difficile de trouver une place de stationnement près du cimetière de Bascharage. Apparemment beaucoup de résidents y stationnent leurs voitures privées. Ne pourrait-on pas introduire une durée limite de stationnement ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Une telle décision ne peut être prise que dans un concept global, qui n'est cependant pas développable dans quelques semaines. Vous pouvez cependant informer la personne que les places de stationnement devant les appartements sont ouvertes au public.

**Point 26) Séance à huis clos : Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maisons Relais – Personnel communal : Démission.**



Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 18h45